

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
1 juin 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....3
Votants.....27

Délibération 2023-034 : Tourisme :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

TOURISME : MODIFICATION TARIFAIRE DE L'ACCUEIL DE GROUPES

Face à l'augmentation pour 2023 des coûts horaires des guides indépendants, il devient nécessaire de réajuster les tarifs des prestations guidées de la Maison du Tourisme. Ceci afin d'éviter de vendre une prestation sans bénéfice voir même déficitaire.

La Maison du Tourisme fait appel à ces guides indépendants uniquement lorsque ses moyens propres ne le permettent pas (nombre de guides demandé trop important, planning déjà complet). Il est à noter qu'un guide ne peut accompagner plus de 25 personnes en même temps.

Les tarifs actuels avaient fait l'objet d'une délibération n° 2021-028 en date du 31 mars 2021. Les conditions d'applications de cette tarification restent inchangées, seuls les tarifs sont modifiés.

Tarifs jusqu'au 10 juin 2023

Tarifs groupes (15-25 personnes)

Guidage en Français	SEMAINE	DIMANCHE ET JOUR FERIE
Jusque 2 heures	105€	145€
Jusque 3 heures	145€	185€
Jusque 4 heures	195€	225€
Journée complète	260€	380€
Guidage en Allemand, Anglais	SEMAINE	DIMANCHE ET JOUR FERIE
Jusque 2 heures	130€	170€
Jusque 3 heures	170€	240€
Jusque 4 heures	210€	250€
Journée complète	320€	400€

Tarifs groupes (1 – 14 personnes)

Forfait de 1 à 6 personnes : 55 €

Forfait de 7 à 14 personnes : 85 €

Forfait en allemand ou anglais de 1 à 14 personnes : 85 €

Proposition de tarifs à compter du 10 juin 2023

Tarifs groupes (15 – 25 personnes)

Guidage en Français	SEMAINE	DIMANCHE ET JOUR FERIE
Jusque 2 heures	110€	150€
Jusque 3 heures	150€	190€
Jusque 4 heures	200€	230€
Journée complète	260€	380€
Guidage en Allemand, Anglais	SEMAINE	DIMANCHE ET JOUR FERIE
Jusque 2 heures	150€	190€
Jusque 3 heures	190€	260€
Jusque 4 heures	230€	270€
Journée complète	380€	420€

Tarifs groupes (1 – 14 personnes)

Forfait de 1 à 6 personnes : 55 €

Forfait de 7 à 14 personnes : 90 €

Forfait en allemand ou anglais de 1 à 14 personnes : 90 €

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et vu son rapport, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs modifiés présentés ci-dessus applicable à compter du 10 juin 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder des remises commerciales allant jusqu'à la gratuité,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget 2023 annexe de la Maison du Tourisme, Régie dotée de la seule autonomie financière et suivants,
- **REMPLECE** la délibération n°2021-028 du 31 mars 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 juin 2023
Philippe DANIEL,
Président.

